Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1431

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Oui au référendum contre la LPers

Réactions à l'article paru dans DP 1430 consacré au statut du fonctionnaire fédéral.

DANS LE DÉBAT sur la suppression du statut du fonctionnaires fédéral, il n'y a qu'un point sur lequel tout le monde s'accorde : il faut une nouvelle loi. Mais les avis divergent sur le comment. Et l'article de Jean-Daniel Delley paru dans le dernier numéro de *Domaine Public* ne dit pas tout. En particulier il ne dit pas pourquoi le référendum a été lancé.

La première des raisons est le salaire au mérite. Non que les fonctionnaires aient peur d'être évalués, mais la différence entre le secteur public et le secteur privé est de taille. Dans le secteur public, le paquet salarial est donné par le Parlement et n'a rien à voir avec les performances du personnel. Même si tout un office fonctionne à 120 % pendant plusieurs années – comme cela a été le cas du Bureau de l'intégration pour les négociations des bilatérales – l'administration fédérale n'a pas de moyen supplémentaire pour les récompenser. Elle n'a qu'un seul moyen : diminuer les traitements des autres fonctionnaires du même office.

Et vive l'esprit d'équipe ! Le résultat sera à n'en pas douter que les plus faibles verront leur salaire diminuer ou plus exactement devront se contenter de la part brute qui s'élèvera à environ 60 % de leur salaire actuel.

Une loi inacceptable pour la gauche

La deuxième raison est la suppression du principe de transparence sur tous les salaires. Et c'est bien logique. Les grands chefs ne veulent pas qu'on puisse voir dans quelle classe de traitement ils se sont mis et dans quelle classe ils ont poussé les personnes qu'ils n'aiment pas. Parce que c'est bien ainsi que les choses risquent de se passer. Imaginez la situation d'un chef de section qui doit faire des choix à la fin de chaque année. C'est lui et lui seul qui décidera. A l'heure actuelle, aucun critère objectif n'a été établi ni aucune procédure de recours envisagée.

Le résultat de ces deux mesures sera inévitablement un écart grandissant des salaires de la fonction publique : les plus forts vont s'arroger des mérites et des revenus au détriment des plus faibles. Et cela est inacceptable pour les partis de gauche et les syndicats.

Dans la fonction publique «actuelle» l'écart des revenus est relativement faible. Les salaires des cadres sont nettement moins élevés que dans le privé (en moyenne 30 à 40%) alors que les salaires du personnel de gestion sont nettement plus élevés que dans le privé. Il est vrai qu'il devient de plus en plus difficile, avec la reprise, de recruter des cadres. Certains viennent pour deux ou trois ans prendre l'air d'une administration publique, acquérir l'expérience de négociations gouvernementales internationales, et s'en retournent dans leur banque privée.

Brosses à reluire

Mais faut-il sacrifier la transparence – condition que le FMI et la Suisse exigent des pays en voie de développement – la justice et l'esprit d'équipe pour se donner les moyens de mieux payer les cadres ? Même s'ils sont meilleurs au départ, vont-ils être performants dans une atmosphère où tout le monde se tire dans les jambes et où il faut brosser le poil du chef dans le bon sens pour être normalement récompensé?

Lala Gagnebin

Le PSS va dans la bonne direction

À DÉFAUT DE présidence, le parti socialiste aura des structures toutes neuves. Allégées, light, et en régime dissocié. Le trio chargé de réformer le parti à la mesure de ses ambitions et de ses responsabilités va proposer aux instances du parti puis aux sections cantonales un modèle censé allier efficacité, rapidité de réactions et démocratisation interne.

• On resserre le noyau dirigeant. Le comité directeur serait composé de six membres. Les présidences de parti et de groupe accompagnées de leurs vice. L'avantage: une direction qui s'assume, quitte à susciter les oppositions internes. Le débat sera ainsi clarifié et la visibilité politique du PSS s'en trouvera améliorée. L'inconvénient: le PSS renforce ainsi le pouvoir du groupe socialiste aux Chambres, déjà tenté par les charmes du système oligarchique.

• La restructuration du comité central. Enfin, on supprime cet aréopage relativement inefficace de membres de droit, qui sert essentiellement à ceux qui savent l'utiliser au bon moment. Chaque canton aura son représentant, à importance égale avec les présidents des commissions permanentes du parti. L'inconvénient: le poids des cantons est fortement réduit, puisqu'ils ne compteront désormais ni plus ni moins que les commissions internes.

• Une assemblée des délégués bi-annuelle remplacerait les congrès, ces lourds paquebots, peu sensibles aux changements de cap. On n'y voit aucun inconvénient, tant qu'on ne supprime pas l'*Internationale* au final...

Le parti socialiste va ainsi dans la bonne direction. Reste encore à élucider le problème du secrétariat général. Le trio Cavalli, Brunner, Dreifuss prévoit de lui retirer l'essentiel de ses prérogatives politiques. Il perd sa voix au comité directeur et ne pourra plus faire valoir son point de vue au Bureau, cet organe disparaissant des nouvelles structures.

Cette proposition est la conséquence du conflit Koch-Steiert; elle vise vraisemblablement à apaiser les antagonismes et à calmer les amis de l'ancienne présidente.

Cependant, le départ annoncé lundi soir de Jean-François Steiert devrait réanimer la question. Quel est le rôle du secrétariat? Doit-il remplir des fonctions uniquement administratives ou au contraire renforcer son engagement politique? Un tandem secrétariat-présidence efficace, partageant responsabilités et pression médiatique, vaut mieux qu'un capitaine privé de son bataillon.

gs